COMITE DIRECTEUR PLENIER

Procès-verbal n°05

(Mise en ligne le 21/09/2022)

Réunion du :	Lundi 19 septembre 2022
Président :	M. Erick SCHNEIDER
Présents :	MMES. AISSANOU, ALFONSI, CRIMI, REYNIER (en visioconférence) et SCIORTINO ; MM. AICARDI, ARNAUD, CAPPELLO, CLAVET, DRAOUI, KODJABACHIAN et TOUBOUL
Excusés :	M. MUSTAT
Assiste à la séance en visioconférence :	M. Michaël GALLET (Directeur)

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE
D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.
1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception).
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5°) tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

*****

INFORMATIONS GENERALES

Le Président ouvre la séance en évoquant certains sujets, commençant tout d'abord par préciser le nombre de licenciés à ce jour, dépassant les 23 000.
Il revient ensuite sur les soucis internes au niveau de l'organisation ayant impacté le début des championnats, arguant s'être occupé, avec l'aide de certains bénévoles, de la saisie des groupes Jeunes.
Il indique qu'un communiqué en son nom sera adressé à l'ensemble des clubs.
Il termine en revenant sur la labellisation des clubs, demandant aux élus du Comité de Direction de pouvoir se positionner pour les remises de Label afin de pouvoir être représenté sur certaines dates.
Après cette ouverture, par le Président, d'autres informations sont portées à la connaissance des membres du Comité de Direction :

- <u>Planning des réunions du Comité de Direction :</u> le Directeur communique à l'ensemble des élus le planning des réunions du Comité de Direction et du Bureau Exécutif pour la saison 2022/2023 :
    - Lundi 19 septembre 2022 (Comité Directeur)
    - Lundi 17 octobre 2022 (Bureau Exécutif)
    - Lundi 14/21 novembre 2022 (Comité Directeur de validation travaux + bilan pour AG)
    - Lundi 19 décembre 2022 (Bureau Exécutif)
    - Lundi 16 janvier 2023 (Comité Directeur)
    - Lundi 13 février 2023 (Bureau Exécutif)
    - Lundi 13 mars 2023 (Comité Directeur)
    - Lundi 17 avril 2023 (Bureau Exécutif)
    - Lundi 15/22 mai 2023 (Comité Directeur de validation travaux + budget pour AG)
    - Lundi 12/19 juin 2023

- <u>Planning des Assemblées Générales :</u> le Directeur communique à l'ensemble des élus les dates des Assemblées Générales arrêtées à ce jour. L'Assemblée Fédérale d'hiver se tiendra le samedi 7 janvier 2023. L'Assemblée Générale d'hiver de la Ligue Méditerranée fixée initialement au 10 décembre 2022 risquant d'être repoussée, le Comité de Direction décide d'attendre avant de programmer l'Assemble Générale d'hiver du District de Provence et les réunions de préparation y afférente.

- <u>Formation Règlementaire des Dirigeants :</u> le Directeur communique à l'ensemble des élus les dates et les lieux définis pour les formations règlementaires des dirigeants :
    - Samedi 17 septembre 2022 de 9h à 12h à l'U.S.P.E.G.
    - Samedi 24 septembre 2022 de 9h à 12h au S.C. SAINT CANNAT
    - Samedi 1er octobre 2022 de 9h à 12h à l'A.S. BUSSERINE
    - Samedi 8 octobre 2022 de 9h à 12h à la J.S. PENNES MIRABEAU
    - Samedi 15 octobre 2022 de 9h à 12h (lieu à déterminer)
    - Samedi 19 novembre 2022 de 9h à 12h (lieu à déterminer)
    - Samedi 26 novembre 2022 de 9h à 12h (lieu à déterminer)

- <u>Parcours Fédéral de Formations des Dirigeants :</u> le Directeur communique à l'ensemble des élus les dates et les lieux définis pour les modules de formations dispensés dans le cadre du P.F.F.D :
    - (Re)découvrir le cadre associatif du football : samedi 1er octobre 2022 de 9h à 13h au S.C. SAINT MARTINOIS
    - Accompagner une équipe de foot U6 à U11 : samedi 15 octobre 2022 de 9h à 13h au S.C. SAINT MARTINOIS

- Maitriser l'environnement de l'association : samedi 5 novembre 2022 de 9h à 13h au F.CL. MALPASSE
- Accompagner une équipe de foot U6 à U11 : samedi 19 novembre 2022 de 9h à 13h à l'A.S.P.T.T. MARSEILLE
- Préparer et animer une réunion : samedi 3 décembre 2022 de 9h à 13h au District de Provence de Football
- Mobiliser et animer une équipe au service du projet associatif : samedi 14 janvier 2023 de 9h à 13h au S.C. SAINT CANNAT
- Recruter un salarié et financer l'emploi : samedi 4 mars 2023 de 9h à 13h à l'A.S. BUSSERINE

- **Réunions Présidents, Secrétaires et Trésoriers :** le Directeur communique à l'ensemble des élus les dates des réunions d'informations dédiées aux Présidents, Secrétaires et Trésoriers qui se dérouleront en visioconférence :
  - Jeudi 22 septembre 2022 à 18h
  - Mardi 18 octobre 2022 à 18h

- **Service Civique :** le Directeur présente les recrutements des volontaires en mission de service civique pour la saison 2022/2023 à compter du 3 octobre :
  - Léa PINAUD : Actions éducatives, citoyennes et sociales
  - Léa JAUME : Féminisation
  - Lorenzo CABASSUT : Pratiques Diversifiées / Foot Loisir

  Il indique que deux recrutements supplémentaires sont en attente concernant les missions d'accompagnement au Football en milieu scolaire à l'arbitrage.

- **Alternants :** toujours dans le cadre des moyens humains venant renforcer l'équipe des salariés et des bénévoles, le Directeur présente les alternants qui seront en poste pour la saison 2022/2023 :
  - Charlotte DUARTE : Féminisation et Mixité
  - Léa COLOMBIER : Communication et Evènementiel
  - Fabio PERFETTI : Juridique

- **Subventions :** le Directeur indique que la campagne de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est ouverte depuis le 5 septembre dernier, et cela jusqu'au 16 janvier 2023.
  Il précise que les associations sportives bénéficient d'une priorité de traitement en cas de dossier déposé avant le 26 octobre 2022 et qu'une présentation de la plateforme de subventions sera effectuée dans le cadre des Rencontres Associatives de Provence le mardi 20 septembre 2022 à 18h.
  Concernant les demandes formulées par le District de Provence, il indique que deux dossiers seront déposés : le dossier habituel de fonctionnement général, ainsi qu'un dossier d'investissement concernant le développement de la pratique e-sport, conformément à la convention de partenariat conclue avec MCES lors de la dernière Assemblée Générale d'été.

- **Dossier G.J. AIX LUYNES ATHLETICO (U13 du 14 mai 2022) :** conformément aux dispositions des articles 3.4.1.1 et 3.4.1.3 du Règlement Disciplinaire – Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F., le Comité de Direction a interjeté appel à titre principal, le 14 septembre 2022, de la décision rendue par la Commission de Discipline en date du 7 septembre 2022, notifiée le 9 septembre 2022, concernant le dossier cité en référence.

*****

ENTENTES

- Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., les clubs d'ISTRES F.C. et de la J.S. ISTRES ont sollicité une demande d'entente dans les catégories U10 F à U13 F pour la saison 2022/2023.
Le Comité de Direction donne son accord.

- Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F., les clubs de LUYNES SPORTS et d'AIX U.C.F. ont sollicité une demande d'entente dans la catégorie U11 (Critérium, Niveau 1 et Niveau 2) pour la saison 2022/2023.
Le Comité de Direction donne son accord.

*****

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Comité de Direction valide la composition des Commissions pour la saison 2022/2023 (cf. Annexe 1).

*****

DISPOSITION FINANCIERES

Pour la saison 2022/2023, le Comité de Direction décide de reconduire les dispositions financières applicables lors de la saison 2021/2022 (cf. Annexe 2).

*****

TRESORERIE

Le Directeur revient sur la situation des clubs débiteurs au 30 juin 2022, rappelant tout d'abord les dispositions de l'article 2-2 des Règlements Sportifs du District de Provence, en vertu desquelles : « *les clubs recevront à partir du 1er juillet, le solde définitif de leur compte de la saison écoulée arrêté au 30 juin. Les clubs débiteurs devront obligatoirement se mettre en règle avant le 31 août date limite, sous peine de se voir interdire de tout engagement pour la nouvelle saison.* »
Il indique que le Bureau Exécutif, lors de sa réunion en date du 1er septembre 2022 a décidé, de manière exceptionnelle, d'accorder un délai de huit jours supplémentaires aux clubs concernés pour le règlement du solde définitif de la saison 2021/2022, et qu'à défaut de règlement, ces derniers seront interdits de tout engagement pour la saison 2022/2023, conformément aux dispositions de l'article susvisé.
Il poursuit en précisant que les clubs suivants, n'ayant toujours pas régulariser leur situation, se sont vu interdire de tout engagement pour la saison 2022/2023 par le Bureau Exécutif lors de sa réunion en date du 12 septembre 2022 :
MARSEILLE BEACH TEAM
F.C. ISTRES RASSUEN
S.C. FRAIS VALLON
A.S. SIMBA NALA MARSEILLE
A.S.C. VALLEE DE L'HUVEAUNE
JEUNESSE DE GRIFFEUILLE
S.C. KARTALA
F.C. AIXOIS
MARSEILLE LA SOUDE

Il est à noter qu'à la suite de leur régularisation intervenue après la notification de l'interdiction d'engagement, le Comité de Direction décide, de manière dérogatoire, d'autoriser les clubs suivants à engager leurs équipes pour la saison 2022/2023 :

S.C. FRAIS VALLON
S.C. KARTALA
MARSEILLE LA SOUDE

*****

CHALLENGES FEMININS

Le Directeur soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction la proposition formulée par l'Equipe Technique Départementale visant à créer des Challenges U10 F / U11 F et U12 F / U13 F.
Le Directeur indique que les règlements seront calqués sur les règlements des Challenges masculins existants et qu'il convient de décider des noms qui seront donnés à ces derniers.
Après avoir validé la proposition, le Comité de Direction décidé de missionner la Commission Départementale de Féminisation dans la recherche des noms qui seront attribués aux deux Challenges.

*****

CNOSF

Le Directeur présente la proposition de conciliation reçue de la part du C.N.O.S.F. dans le cadre du dossier opposant le District de Provence à Monsieur Laurent LECCESE, Directeur Sportif de l'E.S. LA CIOTAT, faisant suite à l'audience s'étant tenue en visioconférence le 19 août 2022.
Il indique que le conciliateur propose au District de Provence de ramener la sanction prononcée à l'encontre de Monsieur Laurent LECCESE par la décision du 14 juin 2022 par sa Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire à une suspension ferme de quatre matches et de rapporter les frais de procédure de 60 euros mis à la charge de l'E.S. LA CIOTAT.
Le Comité de Direction accepte cette proposition de conciliation.

*****

Le Président : Erick SCHNEIDER

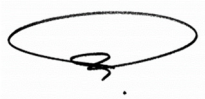

ANNEXE 2

DISPOSITIONS FINANCIERES
(Saison 2022 – 2023)

I – Frais de dossier

Confirmation de réserves (articles 19-2 du Règlement d'Administration Générale et 18-8 des Règlements Sportifs)	**20 €**
Réclamations (article 19-4 du Règlement d'Administration Générale)	**20 €**
Ouverture de dossier par la Commission des Statuts et Règlements	**10 €**
Ouverture de dossier par la Commission de Discipline	**10 €**
Constitution de dossier et instruction par la Commission d'Appel Règlementaire Disciplinaire	**60 €**
Copie de dossier et envoi	**25 €**

II – Amendes

Retrait d'une équipe après l'élaboration du calendrier (article 2-1 des Règlements Sportifs)	**120 €**
Licence manquante après le **1er janvier** (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)	**15 €**
Non inscription des noms, prénoms et numéros de licences sur la feuille de match des responsables de l'équipe (article 12 bis-2 des Règlements Sportifs)	**15 €**
Non présentation de sa licence par un dirigeant le jour de la rencontre (article 12-5 des Règlements Sportifs)	**15 €**
Participation d'un joueur non licencié (articles 18 bis-1 du Règlement d'Administration Générale et 12-2 des Règlements Sportifs)	**150 €**
Participation d'un joueur suspendu (autre que dans les cinq dernières journées)	**75 €**
Participation d'un joueur non autorisé au cours des cinq dernières journées (article 6-2 des Règlements Sportifs)	**150 €**
Participation d'un nombre de joueurs mutés supérieur au nombre autorisé au cours des cinq dernières journées (article 6-2 des Règlements Sportifs)	**150 €**
Accusation sans preuve (article 19-6 du Règlement d'Administration Générale)	**30 €**
Forfait simple (article 6-1 des Règlements Sportifs)	**30 €**
Forfait dans les cinq dernières journées (article 6-2 des Règlements Sportifs)	**150 €**
Forfait dans les cinq dernières journées pour les catégories U14 Départemental 3, U15 Départemental 2, U16 Départemental 2, U17 Départemental 2, U18 Départemental 2, U19 Départemental 2, U15 F à 8, U18 F à 8, Séniors Féminines à 8, Vétérans, Futsal Départemental 2 et Foot Loisir (article 6-2 des Règlements Sportifs)	**75 €**
Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs)	**200 €**

Licence frauduleuse (article 18 bis-1 du Règlement d'Administration Générale)		**300 €**
Fraude sur l'identité (article 14 bis-5 des Règlements Sportifs)		**300 €**
Fraude sur le résultat et déroulement d'une rencontre en dehors de la programmation officielle (article 23-4 des Règlements Sportifs)		**300 €**
Feuille de match non envoyée dans les délais (article 23-7 des Règlements Sportifs)		**40 €**
Match perdu aux deux clubs par pénalité		**50 €**
Match perdu aux deux clubs pour faits disciplinaires		**200 €**
Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (article 46.a) du Statut de l'Arbitrage et article 20-8 des Règlements Sportifs) :		
- Club évoluant dans le Championnat Séniors Départemental 1		**120€**
- Autres Championnats de District		**60 €**
Rappel aux devoirs de leur charge aux dirigeants		**30 €**
Rappel aux clubs de leur responsabilité à l'égard de ses supporters et licenciés	**Minimum**	**50 €**
Club absent à l'audition après avoir demandé à comparaître		**30 €**
Attitude impolie au cours de l'audition		**50 €**
Attitude injurieuse au cours de l'audition		**200 €**
Attitude menaçante ou outrageante au cours de l'audition		**300 €**

III – Fixation du droit d'engagement pour les épreuves de District

Séniors D1, D2, D3, Vétérans	**100 €**
Jeunes, Féminines, Foot Diversifié	**80 €**

IV – Cotisation District

Clubs de L1, L2	**300 €**
Clubs de Séniors N1, N2, N3	**150 €**
Clubs de Séniors R1, R2	**125 €**
Clubs de Séniors D1, D2, D3	**100 €**
Clubs de Vétérans	**80 €**
Jeunes, Féminines, Foot Diversifié	**60 €**

V – Sanctions complémentaires pour comportement antisportif

1er avertissement	**15 €**
2ème avertissement	**20 €**
3ème avertissement	**30 €**

(ce troisième avertissement entraine également un match de suspension ferme, tout cela à la condition que les trois avertissements aient été reçus dans une période inférieure ou égale à trois mois)

Pour les Joueurs :

- 1 match de suspension ferme **35 €**
  + 5 € par match de suspension supplémentaire
- 6 mois de suspension ferme **150 €**
  + 5 € par mois de suspension supplémentaire
- 1 an de suspension ferme **200 €**
  + 50 € par année de suspension supplémentaire

Pour les Dirigeants, entraîneurs, éducateurs :

- Rappel à l'ordre **20 €**
- 1 match de suspension ferme **35 €**

  + 10 € par match de suspension supplémentaire
- 3 mois de suspension ferme **200 €**

  + 10 € par mois de suspension supplémentaire
- 1 an de suspension ferme **300 €**

  + 50 € par année de suspension supplémentaire

ANNEXE 1

COMPOSITION DES COMMISSIONS
(Saison 2022 – 2023)

Commission de Discipline

Responsable :
M. Gérard TORRES

Secrétaire :
M. Cédric HELLEBOID

Membres :
M. Nicolas AZOPARDI
M. Michel CAVALINI
M. Abdelak DAOUDI
M. Roger MESSANA
Représentant de la Commission des Arbitres :
M. Michel AGNEL
Instructeurs :
M. Michaël GALLET (Instructeur Titulaire)
M. Fabio PERFETTI (Instructeur Suppléant)

Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire

Co-Responsables :
M. Laurent PIZZELLA
Me Jonathan HOAREAU

Secrétaire :
M. Yacine BEKRAR

Membres :
M. Jean-Marc ARNAUD
M. Jean-Pierre CASTAN
M. Jean-Paul FERTENER
Représentant de la Commission des Arbitres :
M. Jean-Michel MESNARD
A titre consultatif :
M. Michaël GALLET (Directeur)
M. Fabio PERFETTI (Référent Juridique)

Commission des Statuts et Règlements

Responsable :
M. Francis AICARDI

Secrétaire :
M. Christian GOSMAR

Membres :
M. Guy DEDEBANT
M. René CASELLA
M. Marc MULET
M. Sylvain PAGANI
A titre consultatif :
M. Michaël GALLET (Directeur)
M. Fabio PERFETTI (Référent Juridique)

PÔLE COMPETITIONS
Elue Référente : Mme Céline SCIORTINO
Salariée Référente : Mlle Ludivine PAOLI

Commission des Séniors
Responsable :
M. Jean-Marc ARNAUD

Commission des Jeunes
Responsable :
Mme Céline SCIORTINO
Membres :
Mme Evelyne ASSELINEAU
M. Alain ROSENBERG

Commission Féminine
Responsable :
Mme Céline SCIORTINO

Commission des Coupes
Responsable :
M. Antoine LISOLO
Membres :
M. Paul CERMOLACE
M. Serge RAKOTOMAHANINA
M. Noël RUGGIERO

Commission du Football Diversifié
Responsable Championnats Futsal et Foot Loisir :
Mme Céline SCIORTINO
Membres de la cellule Evènementiel :
M. Samir BELAMRI
M. Ludovic GAUMY
M. Anthony MERLINO
M. Brahim TOUATI

Commission des Terrains

Responsable :
En attente

Membres :
Mme Stéphanie BELMONTE
M. Lucien CORRIAS
M. Guy DELPRETE

Commission de Contrôle et d'Homologation des Installations Sportives

Responsable :
M. Philippe SANNA

Membres :
M. Lucien CORRIAS
M. Christian GOSMAR
M. Éric GUERIN

Commission Départementale de Féminisation

Responsable :
Mme Sylvie ESPEL

Membres :
M. Yoann BELLE
Mme Malika DOUIDA
Mme Marine FRANCISPILLAI
M. Blaha MOUMENE
M. Hocine RACHID

Commission des Arbitres

Responsable :
M. Jacques CLAVET

Secrétaire :
M. Jean-Michel MESNARD

Membres :
M. Michel AGNEL
Mme Marie-José ARNAUD
M. Mohamed BOUAKKA
M. Daniel CHAIX
M. Eric GUERIN
M. Mohammed MEBAREK
M. Yves SANTIGLI
M. André SCHIANO DI COSCIA
M. Alain SCHEDDEL
M. Serge SIMON
M. Alain TAXIL

Observateurs :
M. Michel AGNEL
M. Bruno BAFFIER
M. Jacques CLAVET
M. Abdelkader DAHAMNI
M. Guillaume DEROCLES
M. Éric GUERIN
M. Frédéric NACIO CASALIES
M. Karl SANTIGLI
M. Yves SANTIGLI
M. Alain SCHEDDEL

Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Responsable :
M. Jacques CLAVET

Membres :
M. Francis AICARDI
M. Marcel ANASTASIO
M. Daniel CHAIX
M. Jean-Paul FERTENER
M. Eric GUERIN
M. Yves SANTIGLI

Commission des Délégués

Responsable :
M. Yves SANTIGLI

Membres :
M. Daniel CHAIX
M. Jean-Michel MESNARD

Commission Technique

Responsable :
Mme Julie ALFONSI

Section Foot Animation
Mme Evelyne ASSELINEAU
M. Nasser BENAHCENE
M. Dadi BENAISSA
M. Grégory BOSQ
M. Mohamed BOUBEKEUR
M. Anthony BOULANIAN
M. Nacim BOUNCER
M. Hervé BOURNE
M. Rémy BUREL
M. Tayeb CHAIBI
M. Youssef CHIKH
M. Lucien CORRIAS
M. Samir DJEBALI
M. Boubacary DJITTE
M. Lorenzo FIORI

M. Alain FINA
M. Thomas GASTON BELLEGARDE
M. Robert GENNARI
M. Grégory KRIKORIAN
M. Fayçal MANSOUR
M. Paul Alain MARTINAZZO
M. Bernard MICONNET
M. Philippe MORA
Mme Malika MURA
M. Thierry MURATELLE
M. Léon NENERT
M. Omar OUARET
M. Patrick PAGGINI
M. Alexandre PASTOR
M. Hugo PEREIRA
M. Michel PERRIN
M. Bernard RICCI
M. Thomas RIPERT
M. Cédric RODRIGUEZ
M. Tarik SEMMANE
M. Christian TASSONE
M. Didier THOMAS
M. Thierry WEGSCHEIDER
M. Houzam YOUSSOUF

Section Foot à l'Ecole
M. Anthony BOULANIAN
Mme Yamna DAMACHE
M. Michel JEAN
M. Loïc LOMBARD
M. Christophe MAUREAU
M. Hicham RAOUCHI
M. Thomas RIPERT
M. Enzo ROBERTO
M. Cédric RODRIGUEZ
M. Vincent STEFANI

Section Label Jeunes
Mme Julie ALFONSI
M. Mohamed BOUBEKEUR
M. Nasser BENAHCENE
M. Bernard MICONNET
M. Philippe MORA
M. Attaher OMER OSMAN
M. Enzo ROBERTO
M. Cédric RODRIGUEZ
M. Vincent STEFANI

Section Formation de Cadres
Mme Julie ALFONSI
M. Karim BENABBAS
M. Nasser BENAHCENE
M. Grégory BERNARD
M. Frank BORRELLI
M. Mohamed BOUBEKEUR

M. Marc CANTON
M. Kévin CAUET
M. Gilles GIACCOTTA
M. David LARSONNIER
M. Oualid MARZOUKI
M. Bernard MICONNET
M. Philippe MORA
M. Thierry MOURIER
M. Michel PERRIN
M. Enzo ROBERTO
M. Thierry RODRIGUEZ
M. Brahim SAHNOUNE
M. Jean-François SECONDI
M. Vincent STEFANI
M. Eric THIERRY
M. Hamed TRAD
M. Jimmy TURI

Section Détections/Sélections
Mme Julie ALFONSI
M. Karim BENABBAS
M. Nasser BENAHCENE
M. Grégory BERNARD
M. Frank BORRELLI
M. Mohamed BOUBEKEUR
M. Marc CANTON
M. Kévin CAUET
M. Tayeb CHAIBI
M. Samir DJEBALI
M. Gilles GIACCOTTA
M. Nicolas HERNANDEZ
M. Mehdi LAMKADMI
M. David LARSONNIER
M. Mathias LOZANO
M. Oualid MARZOUKI
M. Christophe MAUREAU
M. Bernard MICONNET
M. Philippe MORA
M. Thierry MOURIER
M. Léon NENERT
M. Benjamin PARIS
M. Bernard RICCI
M. Cédric RODRIGUEZ
M. Thierry RODRIGUEZ
M. Jean-François SECONDI
M. Eric THIERRY
M. Hamed TRAD
M. Jimmy TURI

Gardiens de But
M. Mehdi BEN SALAH
M. Grégory BERNARD
M. Stéphane COCQ
M. Samir KOUAKBI
M. Mehdi LAMKADMI

M. David LARSONNIER
M. Corentin MILHAU
M. Wilfried RASTOLL
M. Xavier TASSARO
M. Yann VAN MINDEN

Equipe Technique Départementale
M. Yoann BEUNAICHE (CTD PPF)
M. Raouf BEN BELGACEM (CTD PPF)
M. Julien LECOEUR (CTD DAP)
M. Stéphane RICHARD (CTD DAP)
M. Mathias SUCH (Agent de Développement)
Secrétaire Administrative
Mlle Nathalie SANTIGLI

Commission Foot Animation

Responsable :
Mme Julie ALFONSI

Membres :
Mme Evelyne ASSELINEAU
M. Stéphane BELMONTE
M. Eric BERTHOUD
M. Geoffrey CANTINI
M. Boubacary DJITTE
M. Jean FABIANO
M. Julien LECOEUR
M. Florian RAVAUX
M. Stéphane RICHARD
M. Mathias SUCH

Secrétaire Administrative :
Mlle Nathalie SANTIGLI

Commission des Finances

Responsable :
M. Franck KODJABACHIAN

Membre :
M. Cyril CICCARIELLO
Mme Fabienne KODJABACHIAN
M. Alain TORDJMANN
A titre consultatif :
M. David LAMOTTE (Comptable)

Pôle Communication / Marketing / Evènementiel
M. Marc ARSLANIAN
Mme Christine CRIMI
Mlle Léa COLOMBIER (Chargé de mission en alternance)
M. Alexis DEVILLE
M. Alexis DONI
M. Michaël GALLET (Directeur)
M. Éric TOUBOUL

Commission Juridique d'Etude des Règlements
M. Francis AICARDI
M. Jean-Claude CAPPELLO
Mme Sylvie ESPEL
M. Michaël GALLET (Directeur)
M. Fabio PERFETTI (Référent Juridique)
M. Erick SCHNEIDER
Mme Céline SCIORTINO
Commission Médicale

Responsable :
Dr. Mark MUSTAT ANDREA

Membres :
Dr. Julien COSTA
Dr. Yannick DIRIG
Dr. Jean-Claude DUCROCQ

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Responsable :
Me Hervé GHEVONTIAN

Membres :
M. René CASELA
Me Patrice GALVAN
Me François MARCHIANI
M. Jonathan HOAREAU